



Chiffres clés

des services de santé au travail interentreprises 2016





Gaëtan RUDANT
Directeur
Normandie

Les services de santé au travail interentreprises, acteurs de proximité des entreprises pour la protection de la santé au travail en France, ont pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

Cette mission, encadrée par le code du travail, est assurée par une (ou plusieurs) équipe pluridisciplinaire de santé au travail comprenant des médecins du travail, des collaborateurs médecins en cours de formation de médecin du travail, des internes en médecine du travail, des intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) et des infirmiers en santé au travail (IDEST). Ces équipes sont complétées par des assistants en santé au travail (AST), des secrétaires et des assistantes d'équipes pluridisciplinaires (AEP). Ce sont les médecins du travail qui animent et coordonnent ces équipes.

C'est au travers des actions en milieu de travail et du suivi individuel des salariés que peut s'exercer le rôle de conseil aux entreprises (tant envers les employeurs que les salariés et leurs représentants), le rôle d'alerte en cas de risques pour la santé en lien avec le travail et le rôle de maintien dans l'emploi en cas d'incompatibilités santé-travail.

Les services de santé au travail font l'objet d'un agrément délivré par le Direccte qui fixe le cadre dans lequel le service de santé au travail intervient, en particulier sa compétence géographique qui peut être interprofessionnelle ou professionnelle pour le suivi des entreprises du bâtiment et des travaux publics. La politique régionale d'agrément a pour objectif d'assurer une couverture équilibrée du territoire régional, une offre de santé au

travail visible, harmonisée et de qualité, et enfin de veiller à l'implication des services de santé dans la politique régionale de santé à travers notamment le déploiement du Plan Régional de Santé au Travail.

Aussi, au regard des missions essentielles confiées aux services de santé au travail interentreprises, la Direccte Normandie et les membres du bureau du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail de Normandie souhaitent valoriser leur activité en présentant, pour la première fois au périmètre normand, un bilan d'activité des 17 services de santé au travail interentreprises de la région. Ce bilan, sous forme « de chiffres clés », repose sur l'exploitation de différents rapports issus des services de santé dont les rapports annuels des médecins, et décrit leur activité au cours de l'année 2016, soit, précision importante, avant l'entrée en vigueur de la Loi « travail » d'août 2016 qui a apporté des modifications substantielles en ce qui concerne le suivi individuel des salariés.

Cette 1^{ère} édition des « Chiffres clés des services de santé au travail interentreprises » est donc amenée à s'enrichir au bénéfice de l'ensemble des acteurs de la politique de santé au travail de notre région. Vous la retrouverez en version téléchargeable sur le site de la Direccte Normandie.

Bonne lecture à toutes et tous

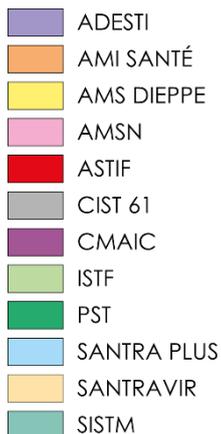
SOMMAIRE

Cartographie des SSTI de Normandie	6
Les entreprises adhérentes	8
Les salariés des entreprises adhérentes	11
Effectifs des SSTI de Normandie	14
Composition des équipes pluridisciplinaires	15
Temps de pluridisciplinarité	20
Actions des équipes pluridisciplinaires	22
les actions sur le milieu de travail	22
le suivi individuel de l'état de santé	23
professionnels de santé assurant le suivi individuel	24
types de visites médicales	26
conclusions des examens médicaux	27
Siglaire	28
Coordonnées des SSTI	29
Chiffres clés	30

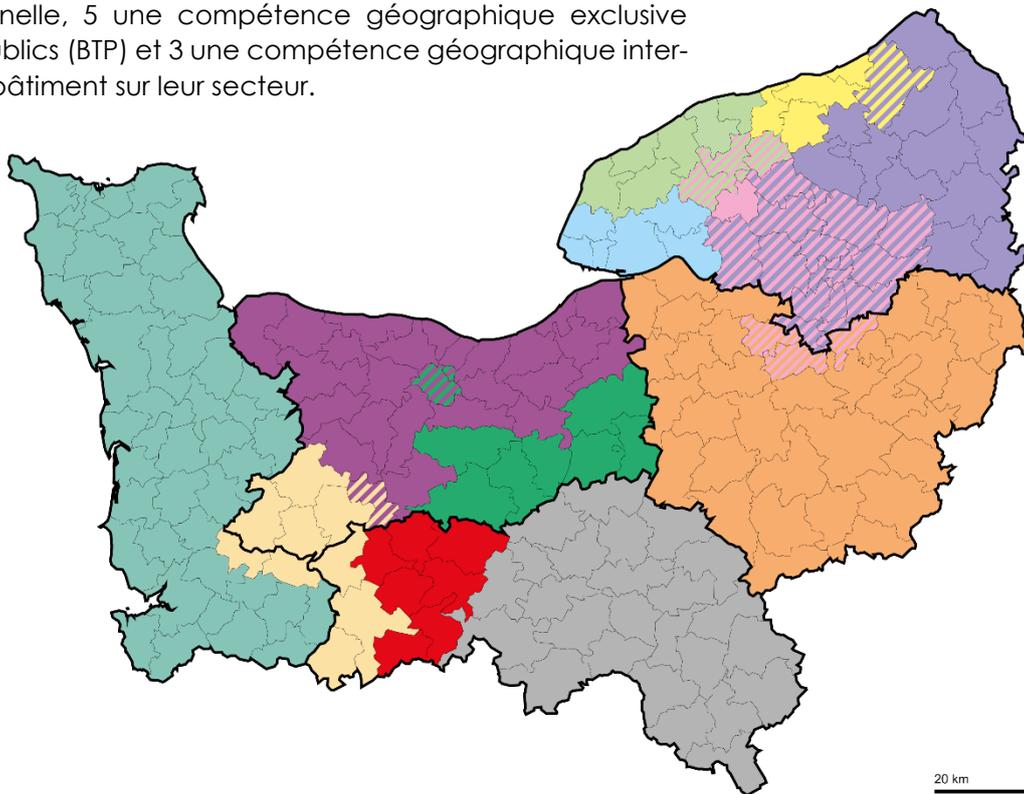
CARTOGRAPHIE DES SSTI DE NORMANDIE

Sur les 17 services de santé au travail interentreprises (SSTI), 9 ont une compétence géographique interprofessionnelle, 5 une compétence géographique exclusive pour le bâtiment et travaux publics (BTP) et 3 une compétence géographique interprofessionnelle dont celle du bâtiment sur leur secteur.

SSTI interprofessionnels



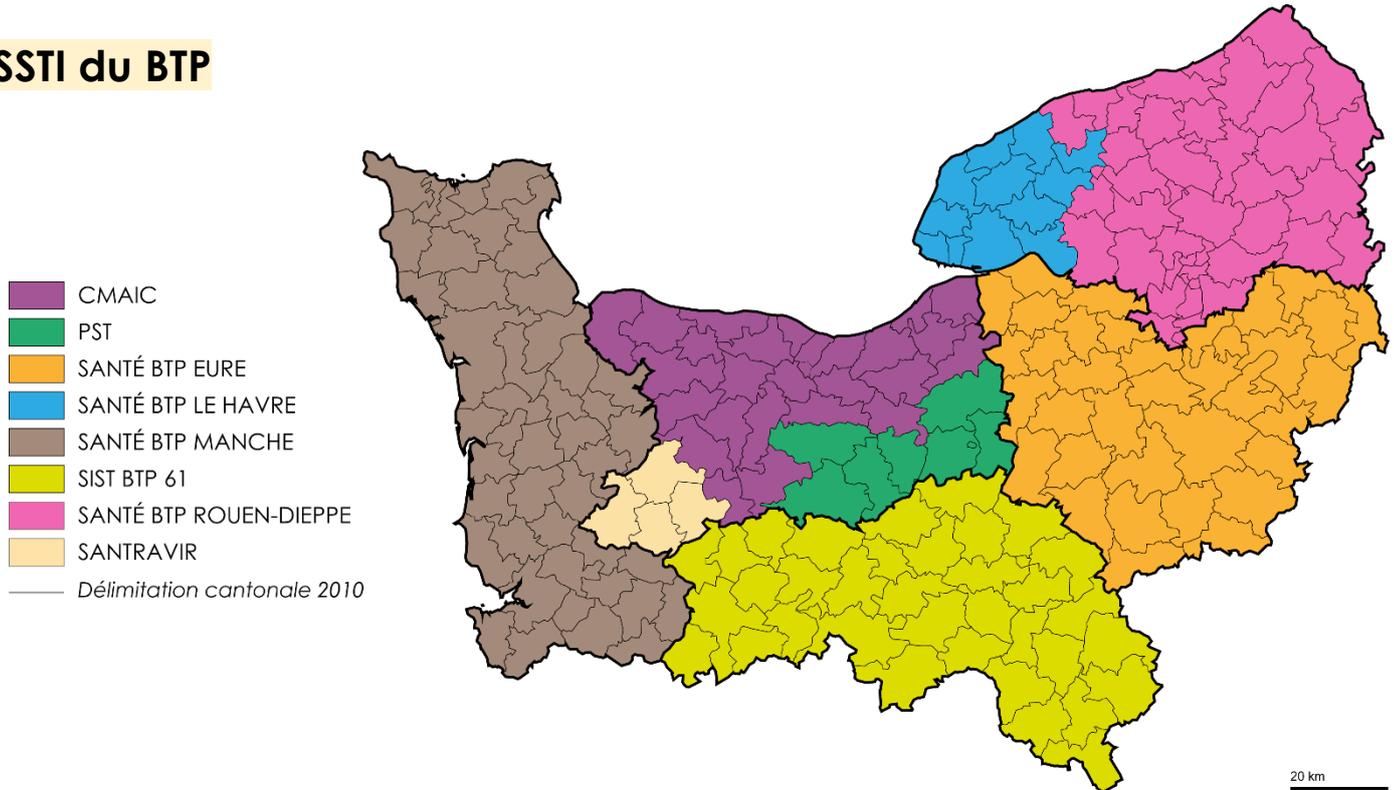
— Délimitation cantonale 2010



20 km

CARTOGRAPHIE DES SSTI DE NORMANDIE

SSTI du BTP

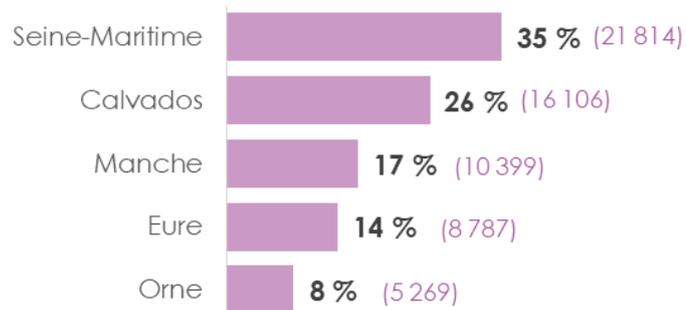


LES ENTREPRISES ADHÉRENTES

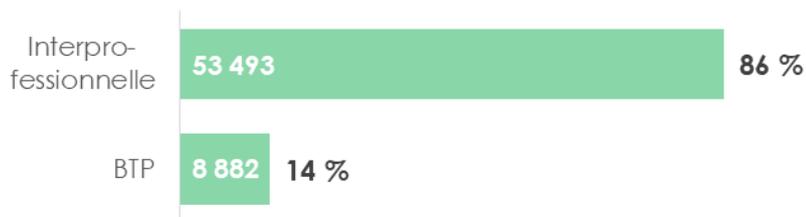
Les services de santé au travail interentreprises de Normandie assurent le suivi des salariés de 62 375 entreprises sur tout le territoire.

Plus de 62 000
entreprises
adhérentes

Nombre et part régionale (en %) des entreprises suivies par département

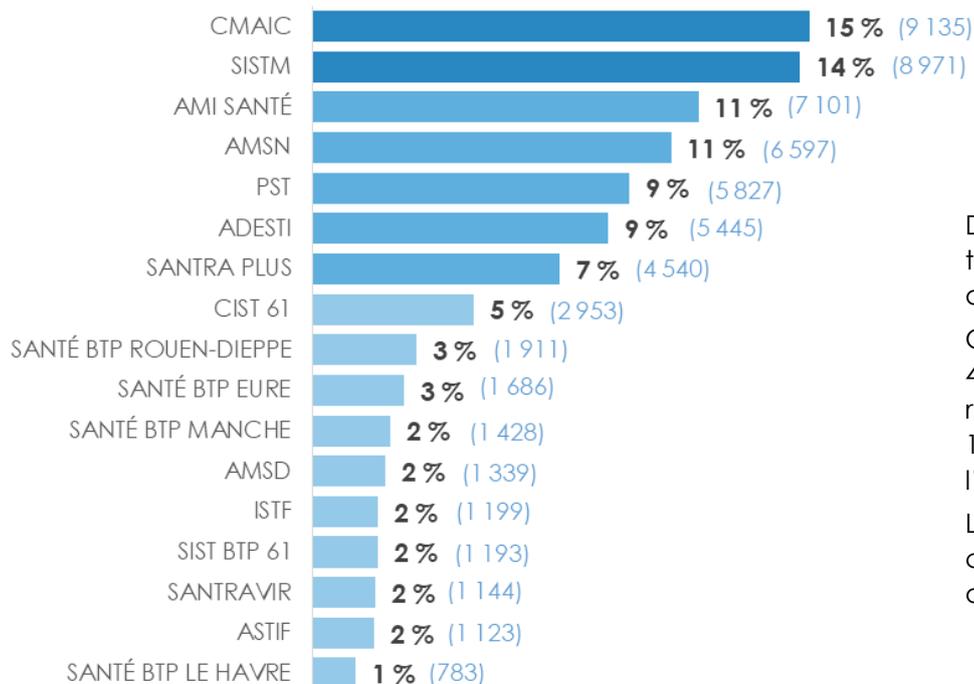


Nombre et part régionale (en %) des entreprises suivies par compétence professionnelle



LES ENTREPRISES ADHÉRENTES

Nombre et part régionale (en %) des entreprises suivies par SSTI



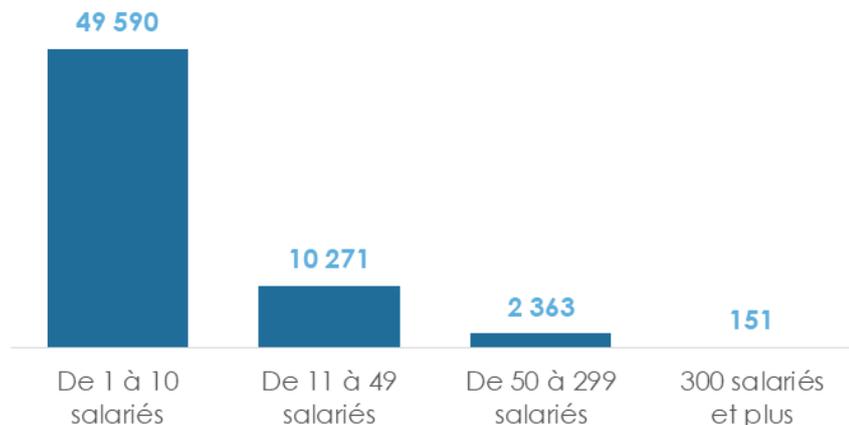
Deux SSTI se détachent en termes de nombre d'entreprises adhérentes.

Cinq SSTI comptent environ de 4 500 à 7 000 entreprises adhérentes, soit, chacun, entre 7 et 11 % des entreprises suivies par l'ensemble des SSTI.

Les dix autres SSTI suivent chacun entre 1 et 5% des entreprises adhérentes.

LES ENTREPRISES ADHÉRENTES

Répartition par taille des entreprises suivies par les SSTI normands



Comme le souligne le *panorama socio-économique de la Normandie 2016* de la Direccte, les très petites entreprises (TPE) ou microentreprises (moins de 10 salariés) sont surreprésentées parmi les entreprises marchandes (hors secteur agricole) de Normandie comparativement au tissu économique de France métropolitaine.

Ces entreprises constituent la grande majorité des entreprises adhérentes aux SSTI normands (80 %). Cette part prédominante de petites et très petites entreprises suivies, spécifique à

la région, complique le suivi personnalisé de ces entreprises en particulier pour les actions en milieu de travail. Les entreprises de 300 salariés ou plus suivies par les SSTI normands sont peu nombreuses, la mise en place d'un service de santé au travail autonome pouvant être institué lorsque l'effectif de salariés suivis atteint ou dépasse le seuil de 500.

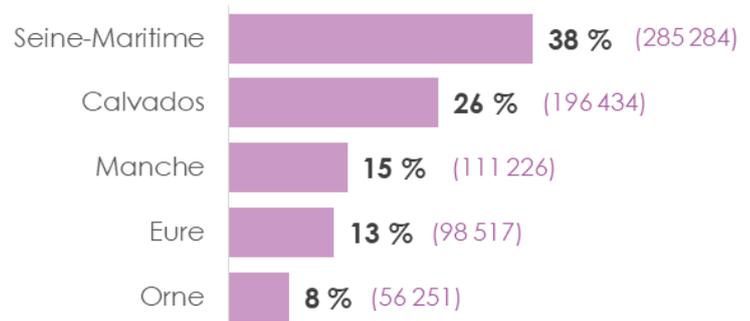
LES SALARIÉS DES ENTREPRISES ADHÉRENTES

Les services de santé au travail interentreprises de Normandie assurent le suivi de 747 712 salariés des entreprises adhérentes.

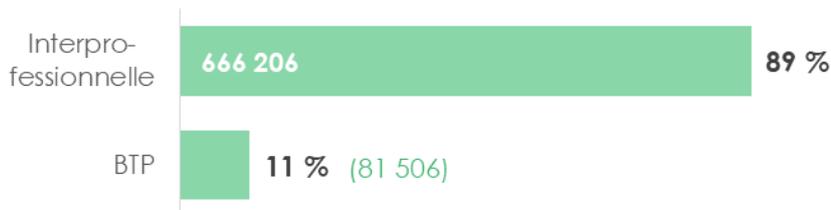
La part régionale des salariés suivis par département est superposable à celle du nombre d'entreprises. Seule la Seine-Maritime suit 38 % des salariés contre 35 % des entreprises, la taille des entreprises étant plus grande.

A contrario, pour le BTP, la part des salariés suivis représente 11 % de l'ensemble des salariés contre 14 % des entreprises.

Nombre et part régionale (en %) des salariés suivis par département



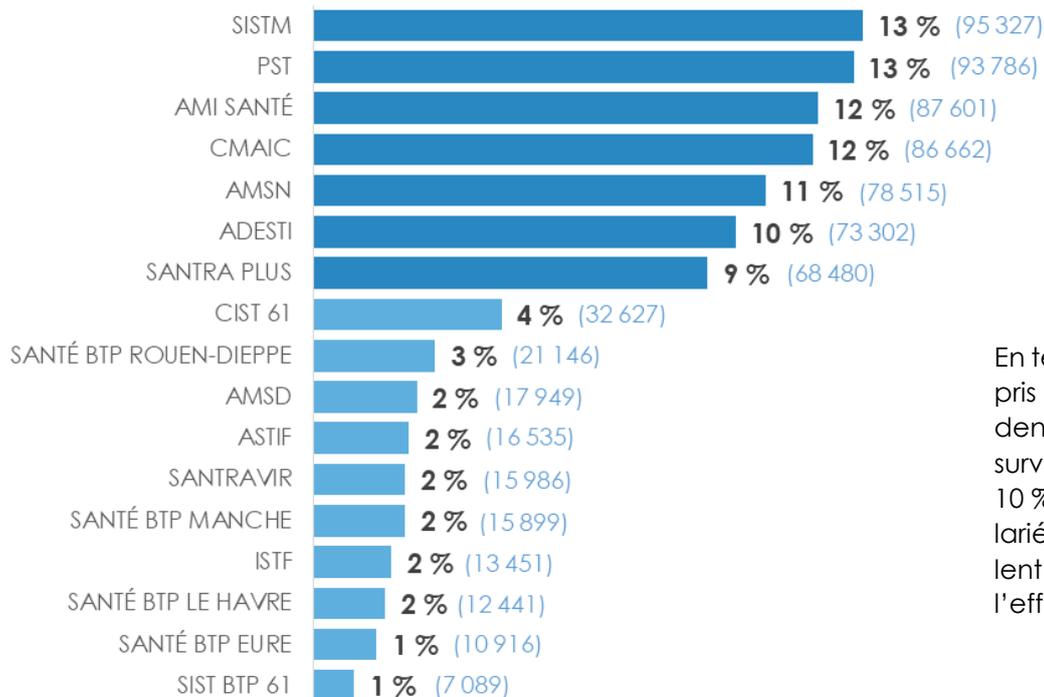
Nombre et part régionale (en %) des salariés suivis par compétence professionnelle



Surveillance
de près de
750 000
salariés

LES SALARIÉS DES ENTREPRISES ADHÉRENTES

Nombre et part régionale (en %) des salariés suivis par SSTI



En termes de nombre de salariés pris en charge, les SSTI se scindent en deux catégories. Sept surveillent chacun autour de 10 % de l'effectif régional de salariés. Les dix autres SSTI surveillent chacun moins de 5 % de l'effectif régional de salariés.

LES SALARIÉS DES ENTREPRISES ADHÉRENTES

Les salariés doivent bénéficier d'un suivi individuel de leur état de santé. Les données présentées ici décrivent l'activité au cours de l'année 2016, soit avant l'entrée en vigueur de la Loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels. Avant la promulgation de cette loi, la surveillance médicale pouvait être simple (SMS) ou renforcée (SMR) pour certains salariés :

- travailleurs de moins de 18 ans,
- femmes enceintes,
- travailleurs handicapés,
- travailleurs de nuit,
- salariés exposés à certains risques (amiante, rayonnements ionisants, plomb, risque hyperbare, bruit, vibrations, agents biologiques (groupes 3 et 4), agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR 1A-1B)).

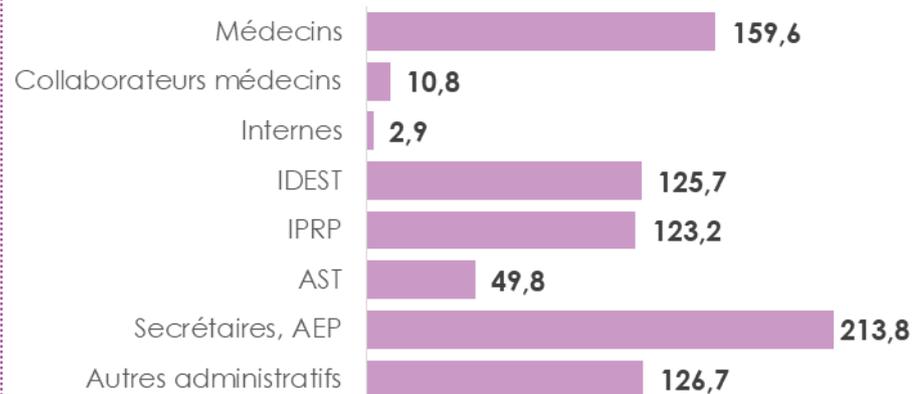


1 salarié sur 5
en SMR dans les
SSTI normands

Depuis janvier 2017, les termes de suivi individuel et suivi individuel renforcé ont remplacé ceux de surveillance médicale simple et de surveillance médicale renforcée pour les salariés exposés à certains risques énumérés dans le Code du travail.

EFFECTIFS DES SSTI DE NORMANDIE

Effectifs des SSTI (en ETP)



Les SSTI de Normandie emploient plus de 800 ETP-salariés dont près de 85 % (686 ETP) constituent les équipes pluridisciplinaires en santé au travail.

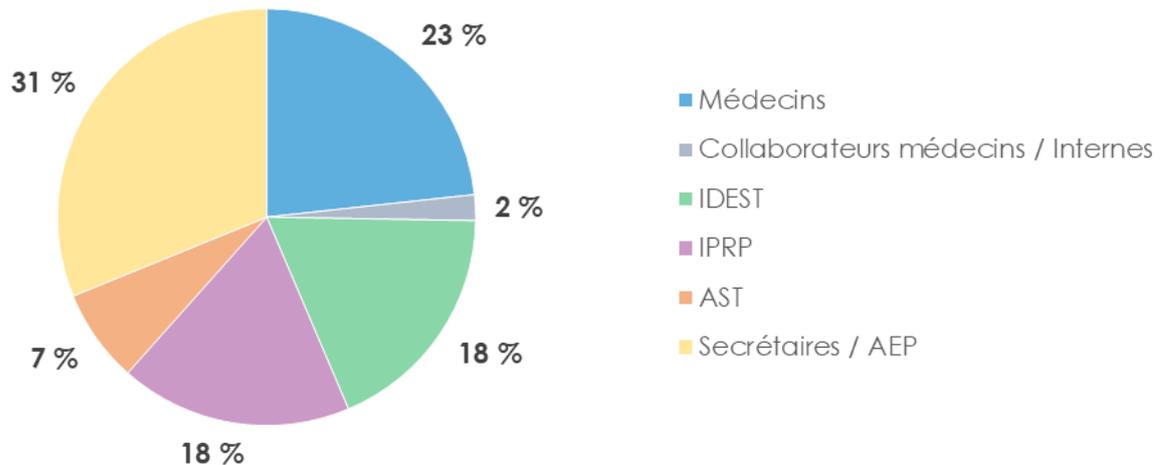
Effectifs des SSTI normands par département (en ETP)

	Médecins	Collaborateurs médecins	Internes	IDEST	IPRP	AST	Secrétaires et AEP	Autres administratifs	Total
Calvados	33,4	4,8	1,0	33,8	36,8	14,3	42,3	34,3	200,7
Eure	22,0	2,0	1,0	18,3	14,2	8,9	33,7	18,3	118,5
Manche	25,8	2,0	0,9	22,6	20,5	4,9	35,7	25,1	137,5
Orne	9,0	0,0	0,0	14,0	10,9	2,4	17,1	8,2	61,6
Seine-Maritime	69,4	2,0	0,0	37,0	40,8	19,2	85,0	40,8	294,1
Total	159,6	10,8	2,9	125,7	123,2	49,8	213,8	126,7	812,4

COMPOSITION DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

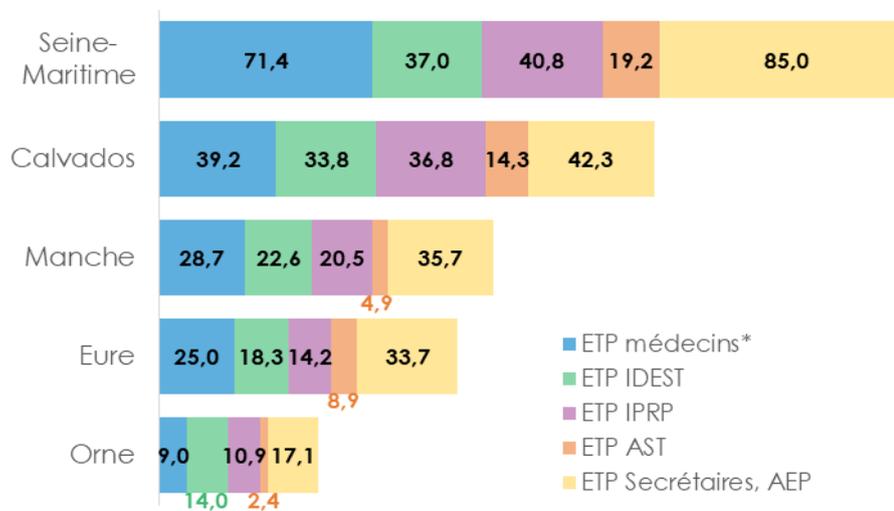
Chaque SSTI présente sa propre organisation et les équipes pluridisciplinaires peuvent être de taille et de compétences très différentes d'un service à l'autre.

Composition des équipes pluridisciplinaires en Normandie (en % d'ETP)



COMPOSITION DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

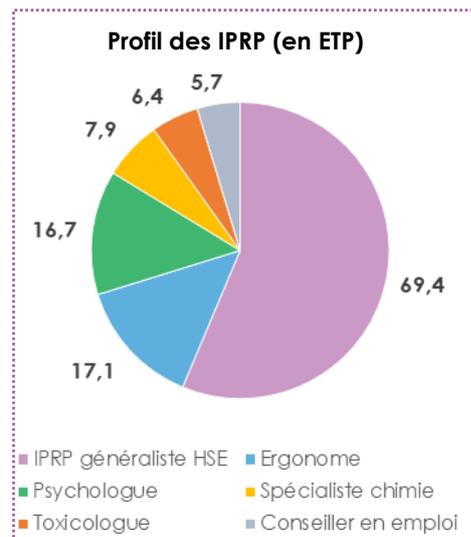
Composition des équipes pluridisciplinaires par département (en ETP)



* y compris médecins-collaborateurs et internes

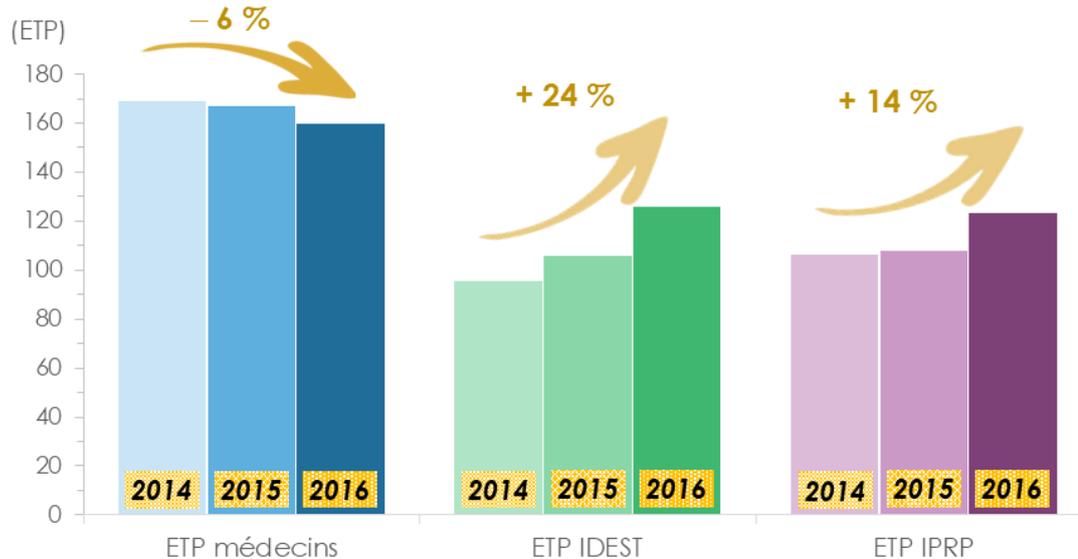
Les SSTI normands emploient 123,2 ETP intervenants en prévention des risques professionnels. Plus de la moitié (56 %) sont des IPRP généralistes en hygiène-sécurité-environnement (HSE). Les ergonomes et psychologues représentent chacun 14 % des IPRP. Enfin, les chimistes, toxicologues et conseillers en emploi constituent chacun environ 5 % des ETP IPRP normands.

Le développement des compétences pluridisciplinaires, en particulier d'infirmier, est en rapport avec le nombre de médecins du travail. Le département de l'Orne, qui présente un fort déficit de temps médical, est celui qui a le plus développé l'apport infirmier.



COMPOSITION DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

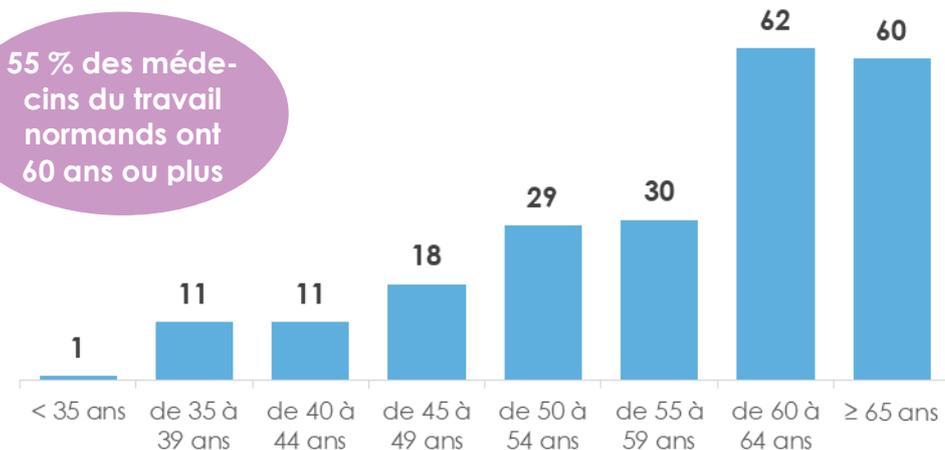
Évolution du nombre de professionnels en SSTI médecins, IPRP et IDEST sur les 3 dernières années (en ETP)



Entre 2014 et 2016, le nombre de médecins (en ETP) a diminué de 6 % passant de 168,8 à 159,6. Dans le même temps, le nombre d'IDEST a connu une hausse de 24 % passant 95,5 à 125,7. De même, le nombre d'IPRP est passé de 106,1 en 2014 à 123,2 en 2016 (+ 14 %).

COMPOSITION DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

Répartition des médecins du travail par tranche d'âge (en nombre)



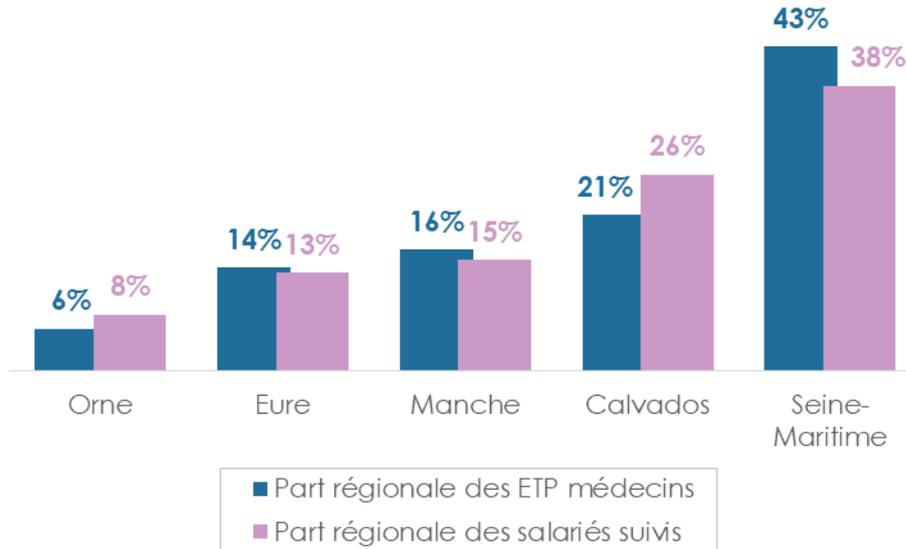
La répartition par âge montre que des départs à la retraite importants sont attendus dans les prochaines années. La démographie des médecins du travail constitue un sujet d'inquiétude en France, particulièrement en Normandie. En effet, dans la région, plus des deux tiers des médecins du travail en SSTI sont âgés de 55 ans et plus (68 %) contre 62 % au niveau national (Source : ASIP-Santé RPPS au 1er janvier 2017, traitements Drees). À titre de comparaison, en Normandie, 54 % des médecins généralistes libé-

raux ou mixtes sont âgés de 55 ans et plus (Source : RPPS au 1er janvier 2017).

Le recrutement de médecins du travail dans la région est très difficile à ce jour. Très peu d'internes choisissent la médecine du travail, en moyenne 2 par an. L'avenir semble se dessiner au travers des formations de collaborateurs médecins qui permettent à des médecins d'autres spécialités de se former pour obtenir une qualification de médecin du travail, qualification obligatoire pour l'exercice de la médecine du travail. À ce jour, 11 collaborateurs médecins sont en formation sur la région. Cependant, ces recrutements sont bien loin de pouvoir couvrir les besoins en médecins du travail.

COMPOSITION DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

Poids des médecins du travail dans le département (en % d'ETP)
et poids des salariés suivis dans le département (en % d'effectifs)



Dans les départements normands, la part d'ETP médecins apparaît globalement en adéquation avec la part de salariés suivis. Toutefois, les médecins du Calvados, qui représentent 21 % des ETP médecins de la région, suivent 26 % des salariés. À l'inverse, les médecins de Seine-Maritime, qui représentent 43 % des effectifs régionaux, ont en charge 38 % des salariés.

TEMPS DE PLURIDISCIPLINARITÉ

En moyenne, en Normandie, 1 ETP médecin a la charge de 4 685 salariés

et travaille en collaboration avec :

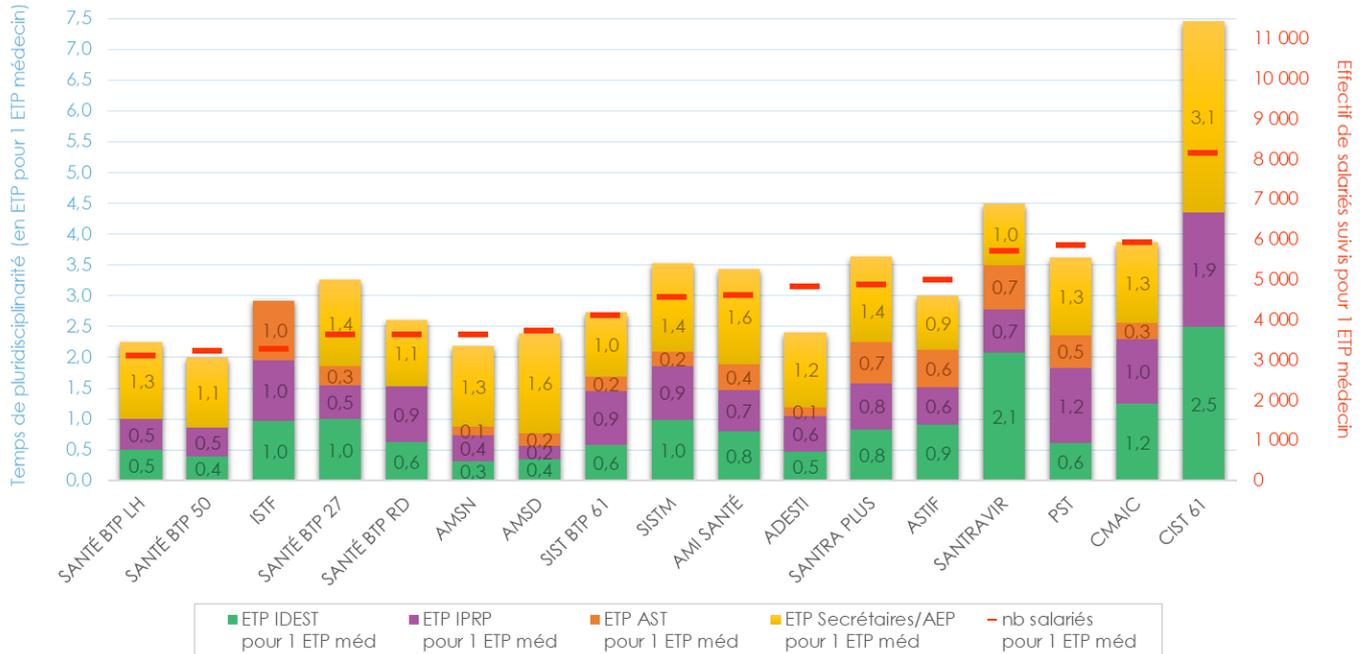
- 0,79 ETP IDEST,
- 0,77 ETP IPRP,
- 0,31 ETP AST et
- 1.34 ETP secrétaires médicales ou AEP

Le nombre de salariés suivis pour 1 ETP médecin varie fortement d'un service à un autre (cf. figure page suivante) ; il oscille entre 3 110 et 8 157 salariés pour 1 ETP médecin. Ces variations sont à mettre en parallèle avec l'équipe pluridisciplinaire sur laquelle s'appuie le médecin. En effet, par exemple, pour le CIST 61, si 1 ETP médecin s'occupe en moyenne de 8 157 salariés, il le fait en collaboration avec 4,4 ETP pluridisciplinaires (2,5 ETP IDEST et 1,9 ETP IPRP). Pour SANTÉ BTP LE HAVRE, 1 ETP médecin suit en moyenne 3 110 salariés mais s'appuie sur 1 ETP pluridisciplinaire (0,5 ETP IDEST et 0,5 ETP IPRP).

Ces données sont à relier non seulement à l'effectif suivi par médecin, mais aussi au nombre d'entreprises suivies par médecin et enfin à la taille géographique du secteur qui lui est confié.

TEMPS DE PLURIDISCIPLINARITÉ

Temps de pluridisciplinarité (nombre d'ETP pluridisciplinaire(s) pour 1 ETP médecin) par SSTI et nombre de salariés pour 1 ETP médecin



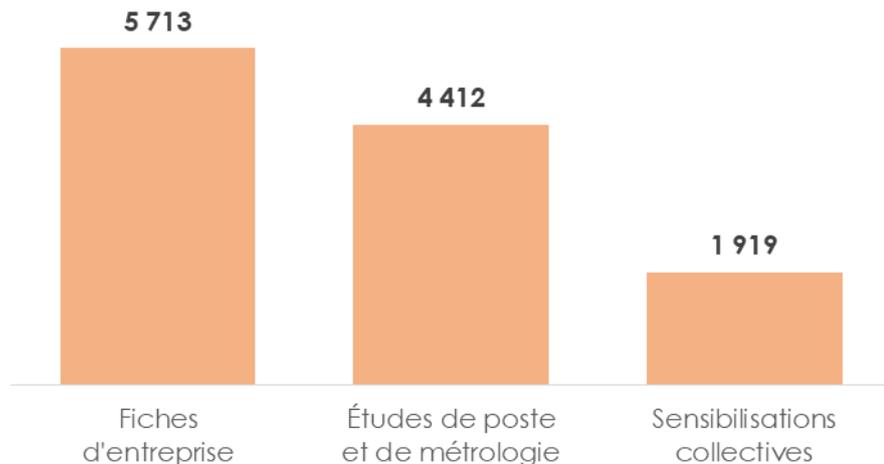
Lecture du graphique : Exemple : 1 ETP médecin de l'ISTF prend en charge, en moyenne, 3 281 salariés (échelle de droite); il s'appuie sur 0,98 ETP IDEST, 0,98 ETP IPRP et 0,98 ETP AST (échelle de gauche).

ACTIONS DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES :

les actions sur le milieu de travail

Les actions sur le milieu de travail permettent au médecin du travail et à son équipe de développer leurs connaissances du milieu de travail et de ses risques associés afin d'apporter des conseils de prévention dans le cadre des fiches d'entreprises, des sensibilisations collectives et lors du suivi individuel des salariés.

Principales actions menées sur le milieu de travail par les SSTI de Normandie



Au total, plus de 12 000 actions en milieu de travail réparties en élaboration ou mise à jour de fiches d'entreprises, études de poste, études de métrologie et sensibilisations collectives ont été répertoriées en 2016.

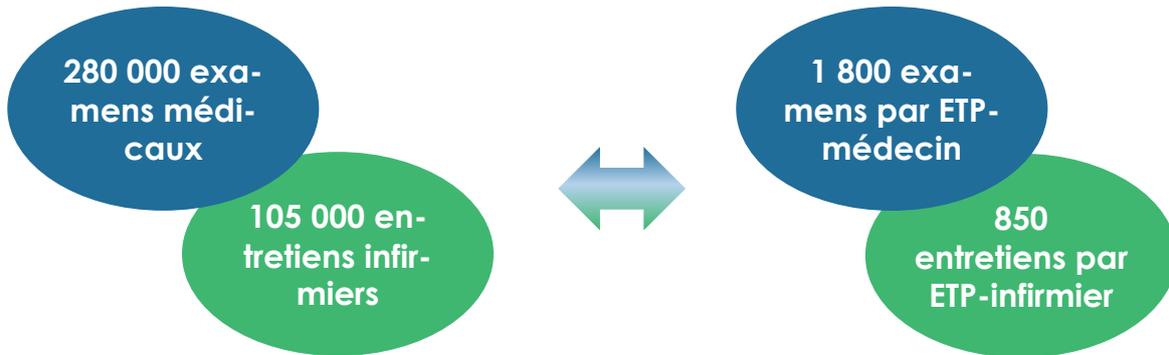
ACTIONS DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES :

le suivi individuel de l'état de santé

Le suivi individuel des salariés, réalisé par les professionnels de santé, a pour objectif d'informer sur les risques professionnels et les moyens de prévention, de dépister des atteintes à la santé, en particulier en lien avec le travail, d'émettre des avis et recommandations visant la préservation de la santé des salariés et l'adaptation du travail à leurs capacités, et de tenir à jour tout au long du parcours professionnel le dossier médical en santé au travail (DMST) traçant, entre autres, les expositions professionnelles.

En Normandie, près de 385 000 actes individuels de santé ont été réalisés sur l'exercice 2016 :

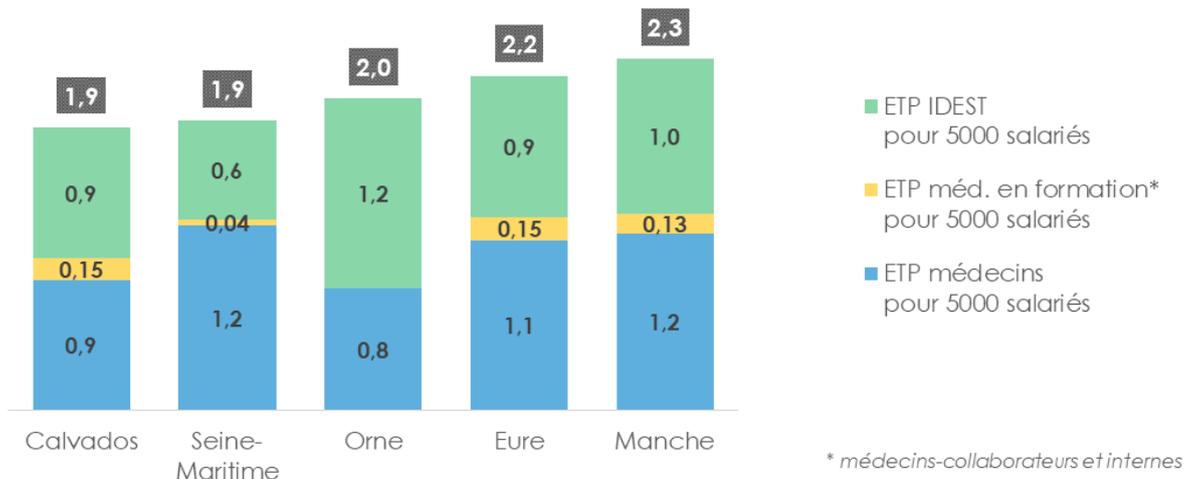
- 280 558 examens médicaux et
- 103 752 entretiens infirmiers.



le suivi individuel de l'état de santé : les professionnels de santé assurant le suivi individuel

Les professionnels de santé des SSTI sont les médecins du travail, les collaborateurs médecins, les internes en santé au travail et les infirmiers en santé au travail. Le suivi individuel des salariés est réalisé par l'ensemble de ces professionnels.

Nombre de professionnels de santé au travail (en ETP) pour 5 000 salariés par département

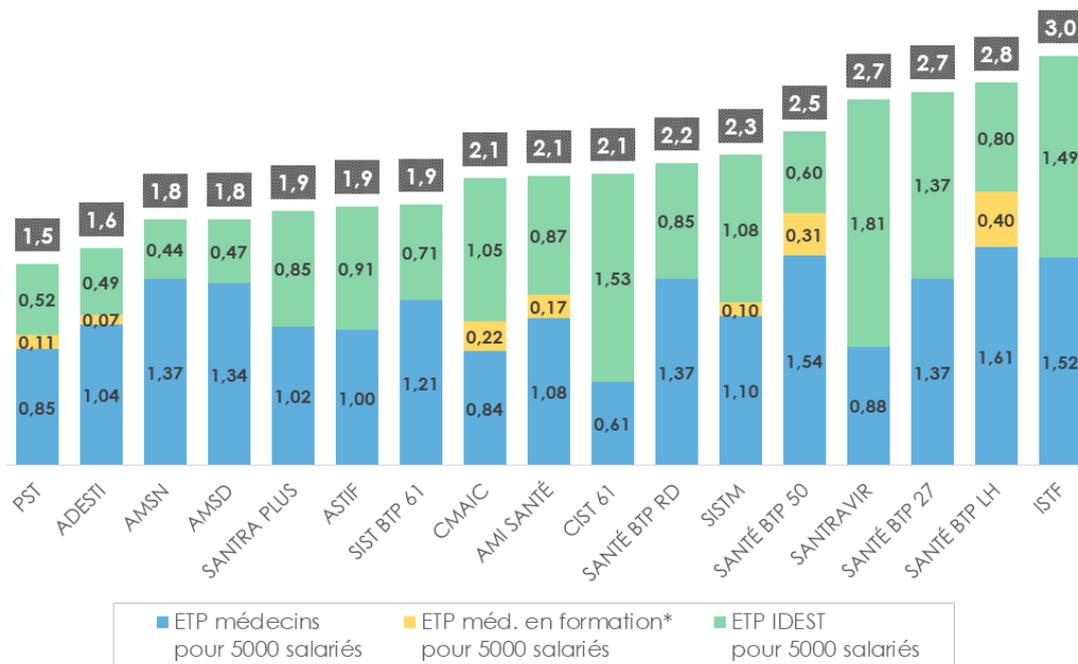


Le département de la Manche est celui qui compte le plus de professionnels de santé au travail pour 5 000 salariés (1,16 ETP médecin + 1,02 ETP IDEST + 0,13 ETP médecin en formation). À l'inverse, le Calvados est le département où les professionnels de santé au travail pour 5 000 salariés sont les moins nombreux (0,85 ETP médecin + 0,86 ETP IDEST + 0,15 ETP médecin en formation pour 5 000 salariés).

le suivi individuel de l'état de santé : les professionnels de santé assurant le suivi individuel

Nombre de professionnels de santé au travail (en ETP) pour 5 000 salariés par SSTI

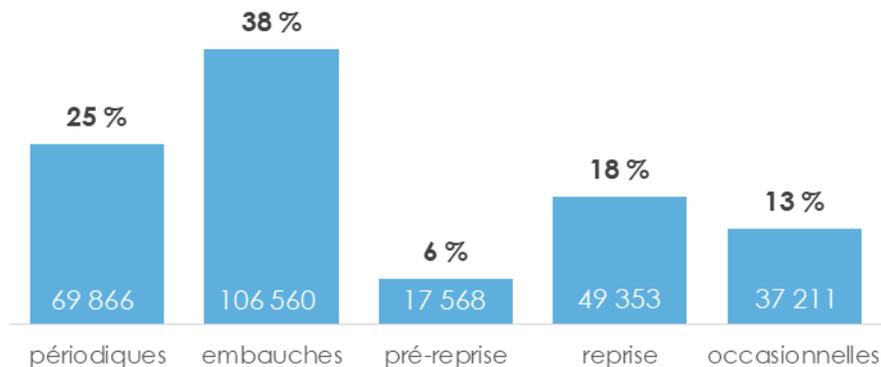
Le nombre de professionnels de santé pour 5 000 salariés, de même que la composition de ces professionnels de santé varie fortement d'un service de santé à l'autre. Toutefois, de manière générale, quand le nombre d'ETP médecins pour 5 000 salariés est dans la fourchette basse, le nombre d'ETP IDEST se situe dans la fourchette haute et inversement.



* médecins-collaborateurs et internes

le suivi individuel de l'état de santé : les types de visites médicales

Type de visites médicales réalisées en 2016 par les SSTI



Sur les 280 558 examens médicaux réalisés en 2016 par les médecins du travail des SSTI de Normandie, plus d'un tiers (38 %) étaient des visites d'embauche et un quart des visites périodiques. Les visites occasionnelles, à la demande du salarié ou de l'employeur, ont représenté pour leur part 13 % des examens médicaux. Les visites de reprise et pré-reprise ont représenté respectivement 18 % et 26 % du total des examens médicaux.

Les entretiens infirmiers couvrent une partie de plus en plus importante du suivi périodique des salariés.

le suivi individuel de l'état de santé : conclusions des examens médicaux

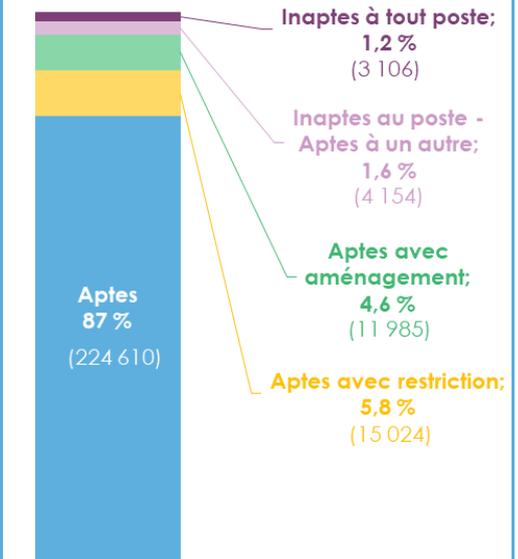
Sur les 258 879 avis émis par les médecins du travail, 34 269 (13 %) sont des avis autres que « apte » comprenant :

- plus de 31 000 recommandations d'aménagements de poste ou de restrictions de tâches ou des inaptitudes au poste de travail avec description des capacités médicales restantes du salarié permettant à l'employeur de mener sa recherche de reclassement ;
- plus de 3000 avis contiennent uniquement des propositions de capacités restantes externes à l'entreprise, la poursuite d'un poste de travail dans l'entreprise étant contre indiquée sur le plan médical.

L'ensemble de ces avis a pour objectif la préservation de l'état de santé des salariés et l'adaptation de leur poste à leur état de santé. Ces démarches de maintien dans l'emploi, ou dans un emploi, sont au cœur de la mission du médecin du travail. En lien avec son équipe pluridisciplinaire, le médecin du travail propose ces adaptations ou modifications du poste de travail telles que les adaptations temporelles (temps partiels thérapeutiques), la mise en place par exemple de matériel de levage (table élévatrice) ou les restrictions liées aux contraintes physiques (manutentions, gestes...), les limitations de déplacements en véhicules, etc. L'employeur se doit de mettre en œuvre ces propositions.

Ce n'est que lorsque cette démarche d'adaptation est impossible que l'avis d'inaptitude survient avec propositions visant un reclassement sur un autre poste.

Conclusions des examens médicaux en termes d'aptitude en Normandie en 2016



SIGLAIRE

AEP : assistant de l'équipe pluridisciplinaire

AST : assistant en santé au travail

BTP : bâtiment et travaux publics

ETP : équivalent temps plein

HSE : hygiène sécurité environnement

IDEST : infirmier diplômé d'état en santé au travail

IPRP : intervenant en prévention des risques professionnels

SMR : surveillance médicale renforcée

SMS : surveillance médicale simple

SSTI : service de santé au travail interentreprises

TPE : très petite entreprise

COORDONNÉES DES SSTI DE NORMANDIE

ADESTI

13 rue Andreï Sakharov
CS 40403
76 137 Mont-Saint-Aignan Cedex
Tél : 02 35 07 95 10
www.ade sti.fr

AMI SANTÉ AU TRAVAIL

1090 rue Jacquard
BP 63526
27 035 Évreux Cedex
Tél : 02 32 28 70 30
www.ami-sante.fr

AMSD

Rue Louis de Bures
BP 40
76 200 Dieppe
Tél : 02 32 90 51 10

AMSN

155 rue Louis Blériot
76 230 Bois-Guillaume
Tél : 02 76 08 12 33
www.amsn.fr

ASTIF

Place Pierre Sémard
61 100 Flers
Tél : 02 33 65 26 87
www.astif61.fr

CIST 61

52 boulevard du 1er Chasseurs
CS 10029
61 001 Alençon Cedex
Tél : 02 33 28 19 19
www.cist61.com

CMAIC

9 rue du Dr Laënnec
BP 10063
14 203 Hérouville Saint-Clair
Tél : 02 31 46 26 60
www.cmaic.fr

ISTF

15 rue de l'Inondation
BP 38
76 401 Fécamp Cedex
Tél : 02 35 10 10 32
www.istfecamp.fr

PST

10 avenue du 43^e Régiment
d'Artillerie
CS 61052
14 020 Caen Cedex 3
Tél : 02 31 72 75 00
www.pst14.fr

SANTÉ BTP EURE

531 rue Clément Ader
ZAC du Long Buisson - CS 43524
27 035 Évreux Cedex
Tél : 02 32 39 75 33
www.santebtp eure.fr

SANTÉ BTP LE HAVRE

1 rue Paul Marion
CS 20276
76 035 Le Havre Cedex
Tél : 02 35 25 84 90
www.sante-btp-lh.com

SANTÉ BTP MANCHE

50 place Napoléon
CS 40123
50 101 Cherbourg Cedex
Tél : 02 33 10 05 40
www.sist-btp.com/basse-normandie/manche

SIST BTP 61

23 avenue de Basingstoke
BP 46
61 002 Alençon Cedex
Tél : 02 33 29 01 60
www.sist-btp.com/basse-normandie/orne

SANTÉ BTP ROUEN-DIEPPE

93 route de Darnétal
76 011 Rouen Cedex
Tél : 02 35 71 85 90
www.sante-btp.fr

SANTRA PLUS

35 rue de Tourville
76 087 Le Havre Cedex
Tél : 02 32 74 94 94
www.santraplus.fr

SANTRAVIR

11 place du Champ de Foire
BP 60 004
14 501 Vire Cedex
Tél : 02 31 66 27 07
www.santravir.sitew.fr

SISTM

107 rue Grandin
CS 43509
50 009 Saint Lo Cedex
Tél : 02 33 57 12 93
www.sistm50.com

La surveillance médicale en santé travail en Normandie en 2016, c'est :

17 Services de santé au travail interentreprises

- ▶ **160** médecins du travail (en ETP)
- ▶ **126** infirmiers diplômés d'état de santé au travail (en ETP)
- ▶ **123** intervenants en prévention des risques professionnels (en ETP)
- ▶ **50** assistants de santé au travail (en ETP)
- ▶ **214** secrétaires médicales (en ETP)
- ▶ **127** autres personnels administratifs (en ETP)

62 375 Entreprises adhérentes

- ▶ **750 000** salariés suivis, soit 4 700 salariés par ETP-médecin
- ▶ **1 salarié sur 5** en surveillance médicale renforcée

La surveillance médicale en santé travail en Normandie en 2016, c'est :

12 000 Interventions en milieu de travail

- ▶ **1 919** sensibilisations collectives
- ▶ **227** études de métrologie
- ▶ **4 185** études de poste
- ▶ **5 713** fiches d'entreprises

385 000 Actes individuels de santé

- ▶ **280 000** examens médicaux, soit 1 800 examens par ETP-médecin
- ▶ **87 %** des avis délivrés sont des avis d'aptitude
- ▶ **34 269** avis sont des demandes d'adaptation ou de changement de poste
- ▶ **105 000** entretiens infirmiers, soit 850 entretiens par ETP-infirmier



Direccte

NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE
DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE

normandie.directe.gouv.fr



Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie

- ▶ Siège : 14 avenue Aristide Briand - 76108 Rouen Cedex 1 - Tél. : 02 32 76 16 20 / Fax : 02 32 76 16 79
- ▶ Pôle « politique du travail » : Cité administrative, 2 rue Saint Sever – BP 46007- 76032 Rouen Cedex – Tél. 02 32 18 98 81

Chiffres clés des services de santé au travail interentreprises

- ▶ Directeur de la publication : Gaëtan RUDANT
- ▶ Conception et mise en page :  Observatoire régional de la santé et du social - Pôle régional des Savoirs - 115, boulevard de l'Europe 76100 Rouen Tél. : 07 71 13 10 64 ou 07 71 13 79 32

- ▶ Imprimé en janvier 2019
- ▶ Dépôt légal et n° ISSN : en cours